

Mesures cantonales de soutien aux secteurs de l'économie, du social et de la formation : quel coût à ce jour... quels engagements sur les années futures ?
Pierre Parietti (PLR)

Réponse du Gouvernement

L'émergence inattendue du nouveau coronavirus et sa rapide propagation en une pandémie mondiale a nécessité l'application de mesures sanitaires conséquentes par les collectivités publiques. De surcroît, la paralysie de l'activité économique mondiale et locale a requis l'introduction de mesures d'atténuation des conséquences économiques dans différents secteurs de notre canton. En plus des mesures fédérales (totalisant 31,5 milliards au 4 novembre), le Gouvernement a rapidement intégré des soutiens cantonaux spécifiques dans les domaines particulièrement touchés par des dommages financiers importants.

Globalement, les coûts totaux de la Covid-19 pour 2020 sont estimés à 30,7 mios avec les mesures de soutien à l'économie soumises au Parlement. Pour faire face à la crise, l'Etat voit ses charges directes augmenter de 2,8 mios (matériel sanitaire, centre de consultation, traçage, coûts informatiques et charges de personnel). Le choc induit par la pandémie se traduit par une diminution notable des revenus estimée à - 11,9 mios pour 2020. Les mesures décidées par les autorités sont pour leur part estimées à 16,0 mios pour 2020.

Le Gouvernement répond comme suit aux différentes questions posées :

- Le Gouvernement peut-il établir un état de situation précis des engagements pris à ce jour, et des dépenses occasionnées au 30 septembre 2020 ?

Les engagements et les dépenses sont suivis par chaque unité administrative responsable des mesures prises. La consolidation est pour sa part tenue par le service de la Trésorerie générale. Un état de situation précis a été effectué à l'élaboration du budget 2021 et est actualisé dès que cela s'avère nécessaire, notamment pour la prise de décision en lien avec des mesures supplémentaires. La mise à jour a été faite pour la dernière fois sur la base de la situation à fin novembre. Il sera ainsi répondu par rapport à ces derniers chiffres connus.

L'appréciation se réfère aux trois niveaux utilisés dans le suivi des dépenses à savoir les montants engagés, les montants dépensés et les montants qui sont finalement projetés à la fin de l'exercice.

1. Par montants engagés, il convient d'entendre les dépenses qui font l'objet par l'autorité compétente d'une autorisation. Comme pour la Confédération l'ensemble des engagements initialement prévus, lors de la première vague, n'ont pas été entièrement utilisés. En effet, cette crise ayant nécessité des soutiens inconnus jusqu'ici, il est complexe dans un contexte d'urgence d'estimer avec précision les besoins des bénéficiaires et l'ampleur des soutiens. Les mesures découlant du droit d'urgence étaient toutes limitées dans le temps au plus tard à fin octobre, l'engagement y relatif non utilisé devient caduc. En date du 30 novembre, soit avant l'appréciation par le Parlement des mesures de soutien à l'économie, un solde net de 10,2 mios est engagé pour les dépenses en cours.
2. Les montants dépensés concrétisent les versements ou l'absence d'une recette ainsi convenue. A fin novembre, ils atteignent un montant net global de 4,9 mios.
3. Les montants projetés correspondent à une appréciation des charges qui devront être comptabilisées au bouclage 2020. Il est ainsi attendu une progression des charges nettes de 13,9 mios sur la fin de l'exercice pour atteindre un montant net total de 18,8 mios. Dans

ces montants supplémentaires sont avant tout intégrées les mesures en faveur de l'économie qui ont été validées par le Parlement en date du 9 décembre. Par rapport aux décisions déjà prises à fin novembre, certaines mesures continueront de déployer leurs effets financiers en 2021 pour un total de 1,4 mio tel que prévu dans le budget 2021 (répartition des charges de l'action sociale pour 0,9 mio, soutien à la culture pour 0,4 mio et aux médias pour 0,1 mio).

Comme cela a déjà été illustré à l'attention du Parlement, les impacts en lien avec la pandémie sont également suivis sous l'angle de trois catégories :

1. 1ère catégorie : les charges directes à savoir les coûts en lien avec la hotline pour traçage, les centres de consultations ou encore l'acquisition de matériel comme par exemple les masques de protection ou encore du désinfectant. Les engagements pris à ce jour sont de 2,2 mios. A fin novembre, il a été dépensé 1,8 mio de francs et il est projeté de dépenser 2,8 mios jusqu'à la fin de l'année. A ces montants suivront ceux prévus au budget 2021 de 2,1 mios.
2. 2ème catégorie : les mesures de soutien décidées par le Gouvernement. Nous y retrouvons par exemple les mesures dans les domaines de l'économie, la culture, le social ou encore la formation. Les engagements bruts pris à fin novembre dans cette catégorie atteignent 9,1 mios, alors que les dépenses effectives sont de 3,9 mios et qu'il est projeté d'arriver à un montant total de 22,5 mios d'ici la fin de l'année, avec notamment les mesures de soutien à l'économie (15 mios bruts et 10 mios net).
3. 3ème catégorie : les manques à gagner à la fois sous l'angle de la fiscalité et sous l'angle des émoluments suite au blocage de différentes activités de la première vague. Ceux-ci sont estimés pour 2020 à - 11,9 mios. La question et la réponse ainsi apportée par le Gouvernement ne concernent pas ce point.

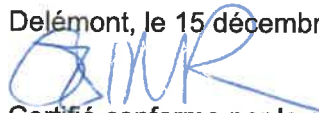
Le tableau ci-après résume les engagements pris par le Gouvernement pour les charges directes et les mesures de soutien. Il informe également des montants dépensés et de la projection prévue pour la fin de l'année. En fonction de la situation, d'autres décisions pourraient venir compléter ce tableau et selon les compétences être sollicitées auprès du Parlement.

état (en mios de francs)	au 30.11.2020	Montants engagés 2020	Montants dépensés 2020	Projection bouclement 2020	Budget 2021
Charges directes pour faire face à la Covid-19 (traçage, centres de consultations, matériel)		2.2	1.8	2.8	2.1
Hausse de revenus relatifs aux charges directes de la Covid-19 (Fonds de chômage)					-1.1
Hausse de charges ou diminution de revenus relatives aux mesures de soutien (action social, économie, formation, culture, média, etc.)		9.1	3.9	22.5	1.8
Hausse de revenus relatifs aux mesures de soutien (économie, culture, etc.)		-1.1	-0.7	-6.5	-0.4
Total incidences de la Covid-19 (effets nets avant manque à gagner)		10.2	4.9	18.8	2.4

- Le Gouvernement est-il disposé à procéder à une actualisation trimestrielle des flux financiers occasionnés par les décisions en question, permettant au Parlement et aux commissions plus directement concernées (en particulier la CGF) de mesurer les impacts financiers subis ?

Une actualisation des incidences financières tout en y ajoutant les éventuelles nouvelles mesures ainsi que les charges sanitaires directes induites pourra être communiquée aux membres de la Commission de gestion et des Finances lors des séances traitant des comptes et des budgets. Dans l'intervalle, l'appréciation globale des impacts financiers qui intègre également la projection des manques à gagner sous l'angle des recettes, accompagnera également les éventuelles nouvelles mesures à décider par le Parlement en lien avec la pandémie. L'actualisation financière sera ainsi communiquée tant aux commissions qu'à l'ensemble des députés dès que cela s'avère nécessaire pour accompagner une prise de décision.

Delémont, le 15 décembre 2020



Certifié conforme par la chancelière d'Etat
Gladys Winkler Docourt